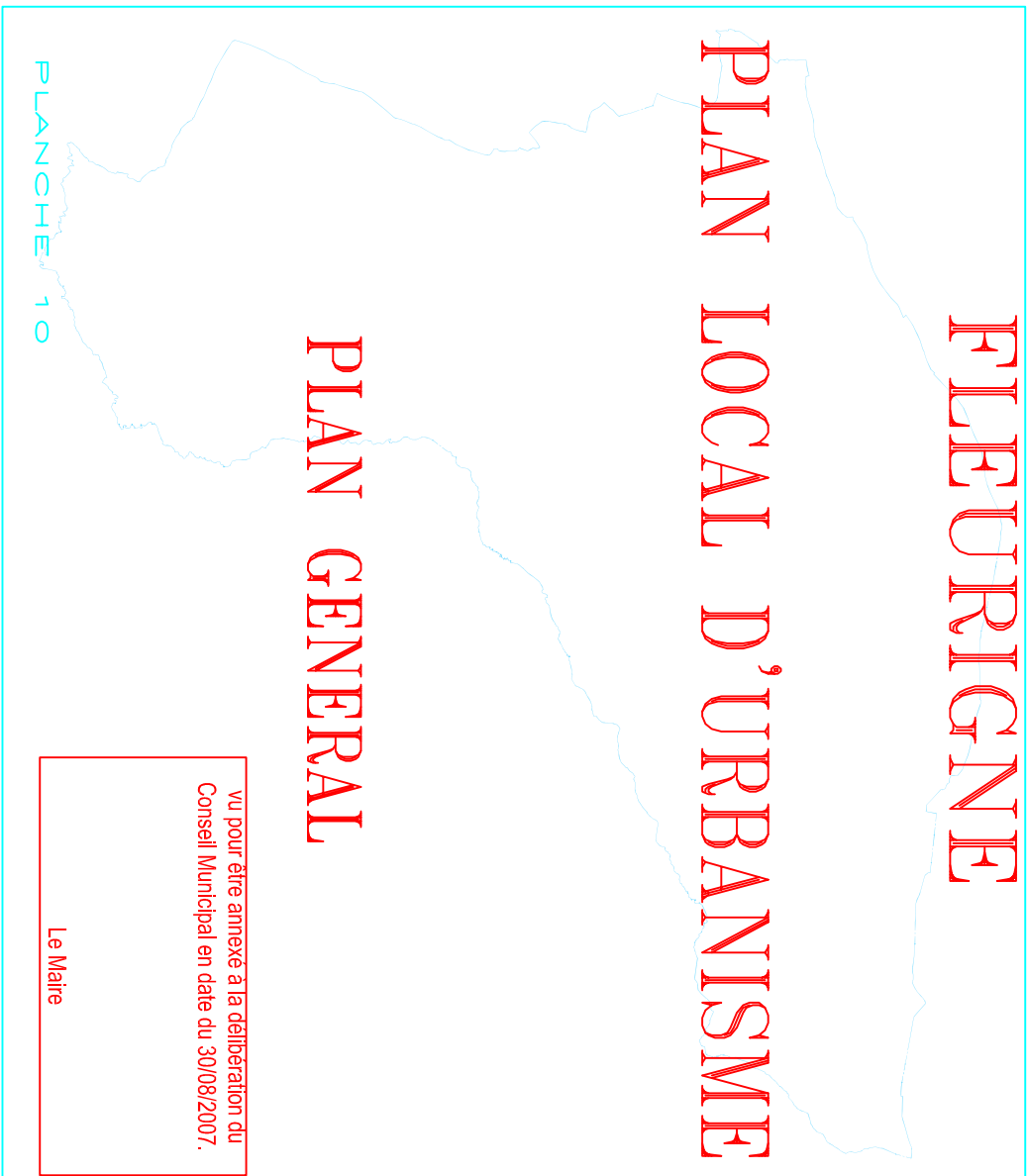


COMMUNE DE  
FLEURIGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN GENERAL



Echelle : 1/10000

|                                         |                                                                  |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| PLU présent le 13/01/1988 et 28/10/2001 | Mise à jour n° 2                                                 |
| Projet de PLU arrêté le 20/04/2003      | Plan modifié par délibération du Conseil Municipal du 30/03/2007 |
| PLU approuvé le 19/12/2003              |                                                                  |
| PLU modifié le 27/06/2004 (n°1)         | Plan mis à jour par arrêté du 30/03/2007                         |

Direction  
Départementale  
de l'Équipement

Arrondissement de Fougues (54)

Société d'Équipement - Aménagement  
11 rue André Mérieux BP 3167 - 55031 - Fougues Cedex  
Tél. 02 24 41 12 20

LEGENDE

- — — Limite communale
- — — Limite de zone ou de secteur
- UE Zone ou secteur
- Zone IAU
- Zone d'activité
- Voir existante ou projetée avec marge de recul
- Zone de nuisance sonore (arrêté préfectoral du 17/11/2000 concernant le classement sonore des infrastructures de transports terrestres – voir annexe 1 bis et dispositions générales du règlement du PLU)
- Réserve pour service public - n° d'opération (se reporter au tableau en annexe du plan)
- Site archéologique et n° (se reporter à l'annexe 2 pour plan de détail)
- Bâtiment ou secteur soumis à permis de démolir et n° (se reporter à l'annexe 3 pour plan de détail)
- Espaces boisés à protéger à créer ou à conserver : TC
- Hâles boisés à protéger et à conserver TC (art.1031 du CI empêche l'usage des bois emmenés)
- Hâles bocagères à protéger en application de l'article L.1231 un alinéa 7, du code de l'urbanisme
- Accès figuratif aux zones IAU
- Station d'épuration et périmètre non aedificande
- Périmètre à l'intérieur du quel est autorisé la création ou l'extension de la recherche minière et des carrières
- ZERC

SERVICES PUBLIQUES

- A4 Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- ACI Servitude de protection des monuments historiques
- I4 Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques IIR
- PT1 Servitude relative aux radiodiffusions – protection contre les perturbations – rayon de 1000m et 3000m
- PT2 Servitude relative aux transmissions radiodiffusions – protection contre les obstacles : – Protection de l'antenne de la Chapelle Janson – Rayon de 200m
- PT4 Servitude d'éclairage relative aux lignes de télécommunications – rayonnement de 100m
- T7 Servitude aéronautique établie à l'intérieur des zones de dégivrage, – Rayon de 1000m et 3000m
- PT1 (Service de réglementation) établie par délibération du conseil municipal en date du 13/02/2004

EMPLACEMENTS RESERVES

Pour les emplacements réservés, se référer au plan du bourg

